

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 JUILLET 2020**

**N°04**

<b>OBJET : COMMISSION TAURINE EXTRA-MUNICIPALE</b>			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 41	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 8 juillet 2020.

L'an Deux Mille vingt, le seize juillet à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre de Congrès à Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT, Maire.**

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme DENUX, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. PEREZ, Mme DOUTRES, M. BÈS, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT, Adjoint

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme PICHARD, Mme BERNARD, M. ARIAS, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, Mme BLANC, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme LETAO, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, Mme RIVEL, M. MOLHERAT, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. BIGOT, Mme LARROUX, Mme KERRINCKX, M. DUTHU, M. MONTAGNE.

**EXCUSES** : M. LECINA, M. BELMAS, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LAREDJ, M. BIGOT, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

La Ville de Carcassonne, par délibération en date du 21 juin 2005, a adhéré à l'Association des Villes Taurines.

Par délibération en date du 8 avril 2010, la commission a été créée.

De par cette adhésion, la Ville de Carcassonne s'engage à appliquer le règlement municipal taurin qui prévoit notamment dans son « TITRE II » la création d'une commission taurine extra municipale.

La Commission Taurine Extra Municipale a pour attributions principales :

- de conseiller le maire pour tout ce qui concerne les affaires taurines de la ville ;
- de veiller à l'application du règlement taurin afin d'assurer la sécurité de tous

Le règlement taurin municipal stipule que les membres de la Commission Taurine Extra Municipale sont nommés pour un an renouvelable par tacite reconduction.

Par ailleurs, la Commission Taurine Extra Municipale doit obligatoirement se réunir :

- Avant le début de la saison pour être informée des projets de l'organisateur,
- Pour la visite de chaque lot de bêtes après son arrivée aux corrals,
- A la fin de la saison pour en tirer les enseignements,
- A l'initiative du quart au moins de ses membres, par demande faite au président de la commission

La Commission Taurine Extra Municipale a également pour fonctions :

- de veiller au respect des dispositions du présent règlement,
- d'effectuer des vérifications avant la course et de surveiller les opérations auxquelles sont affectées deux ou trois de ses délégués : à la cavalerie, aux piques, aux banderilles, au débarquement et dans la mesure du possible à l'abattoir. A cet effet, les délégués bénéficieront d'une autorisation de séjourner dans le « callejon »
- De vérifier que l'état de la surface de la piste est compatible avec le bon déroulement de la course ainsi que l'existence et le tracé des lignes concentriques réglementaires définies par l'article 64,
- D'assister aux opérations de vérification des dépouilles des bêtes combattues.
- D'intervenir d'une façon générale chaque fois que prévu par le présent règlement.

Le maire ou son délégué devra tenir compte des décisions de la commission en les rendant exécutoires conformément au présent règlement.

Les procès-verbaux de chaque réunion seront transmis à chacun des membres de la commission ainsi qu'au maire.

Cette commission extra municipale est composée comme suit :

- Des membres désignés par le Conseil Municipal :
  - deux membres de la Majorité dont un qui la présidera :
    - Monsieur Laurent PEREZ : président
    - Monsieur Lélis BLASQUEZ
- Personnalités choisies pour leurs compétences :
  - un représentant ou son suppléant du Cercle Taurin Carcassonnais ;
  - un représentant ou son suppléant de Carcassonne Toros ;
  - Docteur Deville, vétérinaire ;
  - Eric GAUDY, Chirurgien, Membre de l'association des Chirurgiens Taurins ;
  - Franck ALBERTI, Avocat,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la composition de cette commission extra municipale.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- ADOPTE les propositions ci-dessus énoncées
- M. ICHE, M. BELMAS (P), Mme RIVEL, M. MOLHERAT, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. BIGOT, Mme LARROUX, votent contre

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.  
Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,  
Gérard LARRAT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20200716-delib16072004b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2020

Affichage : 24/07/2020

Le Maire,  
Gérard LARRAT

